

Coronavirus

| EN DIRECT | NOS ARTICLES | CONSEILS PRATIQUES | SOLIDARITÉ | LETTRES AUX AÎNÉS

🕒 28.05.2020, 15:11

Ecoles professionnelles et lycées neuchâtelais: une reprise le 8 juin facultative pour certains

PREMIUM



Un exercice pratique (en 2017) au Centre professionnel des métiers du bâtiment, à Colombier. Archives Léo Duperrex

PAR PASCAL HOFER

FORMATION Le Conseil d'Etat neuchâtelois a fixé les règles pour la reprise des cours dans les écoles professionnelles et les lycées neuchâtelois. Elle aura lieu comme prévu le lundi 8 juin, mais par groupes, pour respecter les mesures sanitaires. Et pas de façon obligatoire pour tout le monde.

L'enseignement en classe reprendra bien le lundi 8 juin dans les écoles professionnelles et les lycées neuchâtelois (en simplifiant: les formations situées entre l'école obligatoire et l'université). C'est ce qu'a fait savoir le Conseil d'Etat ce jeudi lors d'une conférence de presse.

Mais cette reprise se fera par groupes donc, sauf rares exceptions, pas selon l'horaire complet qui prévalait avant la crise du Covid-19. Et elle ne sera pas obligatoire pour tout le monde puisque, pour une partie des élèves qui ont déjà leur titre en poche, les cours seront facultatifs.

DISTANCES ET MÈTRES CARRÉS

Pour toutes les écoles neuchâteloises du niveau postobligatoire, la reprise des cours dits «en présentiel» – donc en classe en non plus à la maison – se fera le lundi 8 juin. La date de la fin des cours, elle, variera d'une filière à l'autre.

Ce retour en classe se fera conformément à une liste de règles édictées par la Confédération (le Conseil fédéral a annoncé ce mercredi que les cantons avaient la possibilité de rouvrir les écoles du niveau postobligatoire). Les écoles professionnelles et les lycées, entre autres mesures de protection, devront par exemple assurer une distance minimale de 2 mètres entre deux élèves, ainsi qu'une surface de 4 mètres carrés par personne dans chaque salle de classe.

Dans tous les cas, «il était très important que les élèves reprennent contact avec l'école avant l'été», commente Ivan Deschenaux, directeur du lycée Jean-Piaget, à Neuchâtel.

HORAIRES MODIFIÉS

En fonction du nombre d'élèves, du nombre de salles à disposition et des mètres carrés, les classes seront scindées en groupes: demi-classes, tiers de classe ou autre solution. Il était impossible de prévoir une même formule pour tous tant les situations sont différentes d'une filière à l'autre. Dans la quasi-totalité des cas, les élèves ne reprendront donc pas les cours selon leur horaire normal, puisque seule une partie des cours pourront être donnés en classe.

L'organisation détaillée des leçons (les «nouveaux horaires») ainsi que les plans de protection spécifiques à chaque établissement seront communiqués prochainement aux élèves, aux parents et aux enseignants. «Ce retour en classe, ce sera aussi le retour d'échanges directs entre les personnes, ce qui est essentiel dans le monde de la formation», se réjouit la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti.

ET LES PERSONNES VULNÉRABLES?

Des mesures particulières seront prises pour les personnes vulnérables ou qui vivent avec une personne vulnérable. Pour ce qui est des élèves, l'accès à la formation se fera par le biais de l'enseignement à distance, comme c'est déjà le cas actuellement.

Les enseignants concernés, de leur côté, ont déjà informé la direction de leur établissement (ils sont au nombre de 16 sur environ un millier d'enseignants). Ils ont la possibilité de continuer leur enseignement à distance.

OBLIGATOIRE POUR TOUS OU PRESQUE

Pour la maturité gymnasiale, la maturité spécialisée et le certificat de culture générale, l'enseignement sera obligatoire pour tous les élèves, sauf ceux qui terminent leur formation en cette année 2019-2020.

Pour celles et ceux qui achèvent leur formation et qui ont d'ores et déjà leur titre en poche, des cours facultatifs seront proposés. Objectif: continuer à se préparer pour sa future formation.

Les élèves qui doivent passer des examens, eux, auront droit à des révisions. Deux catégories d'élèves sont concernées: ceux qui sont actuellement en situation d'échec (maturité gymnasiale ou certificat de culture générale) et ceux pour lesquels des examens sont obligatoires (option pédagogique de la maturité spécialisée et passerelle «Dubs» pour l'université).

Pour les étudiants de cette passerelle, toutefois, le Département de l'éducation et de la famille (DEF), au vu des circonstances, a décidé que le fait de renoncer à se présenter à la session de juin 2020 ne sera pas comptabilisé comme un échec.

DES EXAMENS ONT COMMENCÉ

Pour les formations professionnelles (AFP, CFC en mode dual et CFC en école à plein temps, maturité professionnelle), l'enseignement en classe sera planifié et organisé en tenant compte des particularités de chaque formation: avec plus de 140 filières très différentes les unes des autres, impossible de prévoir le même statut pour tous.

Les apprentis qui achèvent leur formation savent déjà que les examens théoriques ont été annulés. «Les examens pratiques, eux, ont déjà commencé», signale Olivier Schmid, directeur du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB), à Colombier. Ces examens sont organisés selon les trois variantes proposées par les instances dirigeantes de la formation professionnelle.

Pour la maturité professionnelle, les examens finaux ont été annulés. Mais les élèves qui seront en situation d'échec sur la base des notes obtenues auront la possibilité de passer un examen de rattrapage. Les examens de «matu pro» qui ont lieu en cours de formation, eux, ont été maintenus.

En savoir plus : le communiqué du Conseil d'Etat neuchâtelois

Cérémonies annulées, enquête à venir

Diplômes Toutes les cérémonies de remise de diplômes sont annulées. Les titres seront transmis en principe directement aux diplômées et diplômés par voie postale. «Les établissements du postobligatoire organiseront, dans la mesure du possible, et dans le respect du plan de protection, une prise de congé des élèves en dernière année de formation», dit le DEF dans un communiqué.

Enquête Depuis le 16 mars, une multitude de mesures ont été prises pour que l'enseignement à distance fonctionne le mieux possible. Avec quels résultats? «Une enquête va être menée auprès des élèves, des parents, des enseignants et des entreprises formatrices», annonce Laurence Knoepfler Chevalley, cheffe du Service cantonal des formations postobligatoires et de l'orientation. Avant de rappeler que «l'éducation numérique est un défi majeur pour le monde de la formation de demain».